

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

85/329 DU 21/3/85

DECRET N° /MTERFPPS.DGTFP.DFP.2103

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLCI, DE LA REFORTE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur
LIMESSE Gilbert, Professeur de CEG de 5° éche-
lon des cadres de la catégorie B hiérarchie
I des services Sociaux (Enseignement).-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

/ISAS :

- /u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- /u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- /u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- /u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- /u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- /u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- /u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- /u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- /u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant Organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- /u l'arrêté n° 5669/MTPS.DGTFP.DFP portant révision de la situation administrative de certains Instituteurs, ex-volontaires de l'Education des cadres des services Sociaux (Enseignement) ;
- /u la lettre n° 911/MEN.DGAS.DPAA.SP.P2 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives du 30.9.83 transmettant le dossier de l'intéressé en date ;
- /u la demande de l'intéressé en date du 5.11.82 ;

D.G.B.

D.C.F.

/u la Décision n° 007/PCT/CC/EP/DIE/ESP du 4.10.83. Mettant certains instructeurs politiques en stage de trois (3) ans à l'ESP près le C.C. du PCT

DECRETE :

.../...



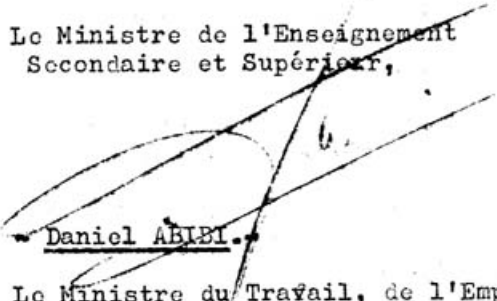
ARTICLE 1er : Monsieur LIMESSE Gilbert, Professeur de CEG de 5° échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Ecole Régionale du Parti de la Likouala, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques / Option : Economie Politique (session 1982) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 4° échelon, indice 1110. ACC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5.5.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage / (entrée scolaire 1982-1983), sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 21 MARS 1985

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,



Daniel ABIBI.

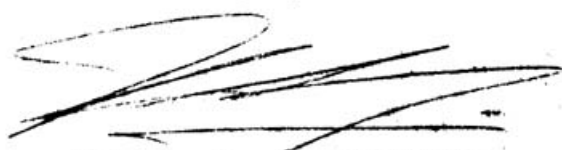
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



- Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,

- Bernard COMBO MATSIONA.-



- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MEN	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./

